

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **138 (2012)**

Heft 13-14: **Le Corbusier**

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Genève, villes et champs

Procédure de concours d'idées

Autorité adjudicatrice :

Association Genève, villes en cultures, DU – OU – DGP
5, rue David-Dufour, case postale 224, 1211 Genève 8, Suisse
Secrétariat : celine.barril@etat.ge.ch

L'organisation de la démarche est supervisée par la Commissaire de la manifestation :

Michèle Tranda-Pittion, architecte urbaniste
TOPOS urbanisme – 7, rue Zurlinden, 1207 Genève, Suisse
Tel : + 41 79 79 27 505
Courriel : michele.tranda@toposurbanisme.ch

Forme du concours :

Le présent concours est organisé en prenant appui sur le règlement cantonal genevois sur la passation des marchés publics et l'AIMP (accord intercantonal sur les marchés publics). Il s'agit d'une procédure sélective organisée par l'association, et qui se déroulera en deux temps.

Description du projet :

Pour mieux organiser son développement, l'agglomération de Genève repense son territoire en profondeur. Et pour mieux comprendre les mutations à l'œuvre, y réfléchir et s'y préparer, l'Etat et plusieurs communes de l'agglomération (Bernex, Confignon, Onex, Lancy, et Genève) mettent sur pied : **Genève, villes et champs** vaste manifestation culturelle et paysagère qui s'ouvrira au public en juin 2014.

Dans le même temps et dans la même région romande, se tient Lausanne Jardins, événement implanté et apprécié de longue date. Les deux manifestations, différentes de caractère, se développent en coordination et collaborent pour offrir, en 2014, à leurs visiteurs un riche panorama de l'invention paysagère sous ses formes les plus originales et variées.

Comment devenir ville avec la campagne et non contre elle ? Quels paysages naîtront de l'alliance renouvelée entre villes et champs ? Quelles réponses paysagères pour favoriser cette évolution ? Pour y réfléchir, **Genève, villes et champs** offre des espaces d'expérimentations et propose d'explorer, au travers d'une gamme très variée d'interventions paysagères résultant d'un concours d'idées international, les horizons dont demain sera fait. Les projets lauréats seront réalisés en dialogue avec les organisateurs sur une série de sites préalablement définis le long d'un parcours de 5 km de long entre le centre de Genève et les territoires aujourd'hui encore agricoles de Bernex.

Les aménagements paysagers issus du concours, le parcours qui les reliera et les fêtes organisées en différents lieux seront l'occasion d'inviter chacun à une découverte sensible de cette palette de perspectives sur le futur proche de juin à octobre 2014.

Le canton de Genève et les communes traversées par le parcours – Bernex, Confignon, Onex, Lancy et Genève – à l'origine de la démarche, ont délégué le pilotage du projet à l'association Genève, villes en cultures qui lance la procédure sélective d'un concours international d'idées.

Conditions de participation :

Ce concours est ouvert aux paysagistes, architectes et artistes du monde entier. L'équipe candidate a toute latitude pour s'adjoindre les compétences qu'elle souhaite (urbaniste, agronome, scénographe, et autres) mais doit comprendre au moins un professionnel en matière de jardin, lequel joue le rôle du pilote.

Obtention du dossier :

Les documents du concours sont téléchargeables sur le site – www.simap.ch – dès le 17 juillet 2012.

Membres du jury :

Le jury comprend trois catégories de personnes et est présidé par un professionnel du paysage reconnu.

Président :

Pascal GYSIN, architecte paysagiste, président de la Fédération suisse des architectes-paysagistes (FSAP), Bâle

Membres représentants les 5 communes :

Serge DAL BUSCO, membre de l'exécutif de la commune de Bernex
Élisabeth GABUS-THORENS, membre de l'exécutif de la commune de Confignon
Ruth BÄNZIGER, membre de l'exécutif de la commune d'Onex
François BAERTSCHI, membre de l'exécutif de la commune de Lancy
Daniel CERTLI, architecte paysagiste, Ville de Genève

Membres professionnels, experts invités :

Pierre FEDDERSEN, architecte urbaniste, Zürich
Christophe GIROT, architecte paysagiste, professeur EPFZ
Teresa LUESMA, directrice du Centre Art et nature de Huesca, en Aragon (SP)
Sébastien MAROT, philosophe du paysage (sous réserve de confirmation)
David MOINARD, responsable programmation artistique du Voyage à Nantes
Alexis PERNET, architecte paysagiste, Paris
Christophe PONCEAU, architecte paysagiste, commissaire de Lausanne Jardins 2014

Membres professionnels, porteurs du projet :

Sébastien BEUCHAT, directeur section «paysage», Direction générale nature et paysage (DGNP – Canton de Genève)
Lorette COEN, présidente de l'association
Francesco DELLA CASA, architecte cantonal, canton de Genève
Nicole SURCHAT VIAL, directrice de la Direction des grands projets (DGP – Canton de Genève)
Michèle TRANDA-PITTION, commissaire de la manifestation

Délai dépôt des dossiers :

Le dossier est à remettre au plus tard le **10.09.2012 à 17h00** à l'adresse de l'autorité adjudicatrice.